

Image not found or type unknown



Droits suite à un arrêté de peril

Par **Mzhass**, le **16/11/2021** à **11:39**

Bonjour,

Je suis propriétaire d'un restaurant (fond de commerce). L'immeuble dans lequel se trouve mon restaurant est fermé depuis 20 mois suite à un arrêté de péril. Je n'ai toujours pas de date à laquelle les travaux vont commencer et je m'attends une fermeture qui peut durer encore 6-12 mois.

Quels sont mes droits dans ce cas? Ai-je le droit à une indemnisation du fond de commerce sachant que j'ai exploité mon commerce pendant 18 mois avant sa fermeture?

En vous remerciant par avance de votre réponse,